Construire dans
le domaine des soins
en toute confiance.

Traduction libre. La version néerlandaise prévaut.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 juin 2016

CARE PROPERTY INVEST
société anonyme
Société immobilière réglementée publique de droit belge
Siège social : Horstebaan 3, 2900 Schoten
Numéro d'entreprise 0456.378.070 (RPM Anvers)
(la « Société »)

Nous souhaitons attirer votre attention sur ce qui suit:

Communiqué de presse du ministre Johan Van Overtveldt du 10/06/2016

Contexte:

La loi du 26 décembre 2015 a supprimé la plupart des exceptions au taux général de 27% de précompte sur les revenus mobiliers. Jusqu'au 31/12/2015, les SIR résidentielles (SICAFI) bénéficiaient d'un taux réduit du précompte mobilier de 15% sur les dividendes distribués.

Pour bénéficier du statut de SIR résidentielle, la société devait avoir investi au moins 80% dans de l'immobilier résidentiel comme des appartements, des habitations, des maisons de retraite, des résidences-services, résidences avec assistance et autres.

Cette augmentation du précompte mobilier a involontairement visé les investissements dans certaines formes de biens immobiliers destinés à des unités de soins et de logement adapté à des soins de santé.

Le Ministre des Finances, Johan Van Overtveldt:

"La mesure a eu pour conséquence involontaire de soumettre également les investissements dans des équipements de soins au taux majoré du précompte mobilier. Cela pourrait entraîner indirectement une augmentation de la facture pour les habitants de ces établissements de soins. Nous réglons aujourd'hui ce problème en ramenant le précompte mobilier à 15% pour cette catégorie de biens »

Adaptation de la loi

Le Ministre des Finances proposera au gouvernement d'adapter la loi du 26 décembre 2015. Cette adaptation doit permettre aux SIR, qui consacrent au moins 60% de leurs investissements dans des bâtiments principalement destinés aux soins de santé, de pouvoir à nouveau bénéficier d'un taux réduit du précompte mobilier sur les dividendes. On ne revient donc pas à la notion de bien immobilier résidentiel comme précédemment (voir ci-dessus). Désormais, l'objectif est uniquement de stimuler les investissements immobiliers dans les soins de santé en appliquant un précompte mobilier réduit sur les revenus issus de parts de ces SIR spécialisées.

L'adaptation entrera en vigueur le 01/01/2017

Care Property Invest NV/SA
Horstebaan 3
2900 Schoten
BE 0456 378 070 - RPM Anvers
SIR publique de droit belge

T +32 3 222 94 94
F +32 3 222 94 95
E info@carepropertyinvest.be
www.carepropertyinvest.be

Construire dans
le domaine des soins
en toute confiance.

Conséquences pour Care Property Invest

Care Property Invest salue la présente communication et annonce déjà une adaptation des canons (loyers) pour les 2000 résidences-services qui ont été réalisées avec les subventions gouvernementales flamandes **dès que cet alignement de la legislation est publié**.

Au début de 2016, Care Property Invest, en effet, a été obligée, conformément aux dispositions du prospectus à l'égard de ses actionnaires et les contrats de location à long terme avec les gouvernements locaux en Flandres, de répercuter le précompte mobilier majoré. Care Property Invest annulera cette augmentation **avec effet rétroactif** à partir du 1er janvier 2016 si cette législation, comme prévu, prendra effet le 1er janvier 2017.

Pour les actionnaires rien ne change. Étant donné que Care Property Invest a versé au fin de 2015 pour l'exercice 2015 un acompte sur dividende à ses actionnaires et que le paiement du dividende pour l'année 2016 aura lieu en juin 2017, les actionnaires de Care Property Invest ne seront pas été sujets à aucun moment au taux plus élevé de 27% par rapport aux dividendes versés par la société.

Peter Van Heukelom

Prudence quant aux prévisions

Ce communiqué de presse contient des prévisions comportant des risques et des incertitudes, notamment des déclarations au sujet des projets, objectifs, attentes et intentions de Care Property Invest. La société attire l'attention des lecteurs sur le fait que ces prévisions impliquent des risques connus et inconnus et qu'elles sont subordonnées à d'importantes incertitudes d'ordres opérationnel, économique et concurrentiel sur lesquelles Care Property Invest a peu de prise. Dans l'éventualité où un(e) ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se concrétisai(en)t ou encore si les postulats appliqués se révélaient inexacts, les résultats définitifs pourraient s'écarter considérablement des résultats supposés, prévus, estimés ou extrapolés. En conséquence, Care Property Invest n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des présentes prévisions.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à

Peter Van Heukelom
Directeur général/Administrateur délégué
peter.vanheukelom@carepropertyinvest.be
T +32 3 222 94 94 - **F** +32 3 222 94 95 - **M** +32 495 59 82 67
Horstebaan 3
2900 Schoten
info@carepropertyinvest.be
www.carepropertyinvest.be

Valérie Jonkers
Investment Manager
valérie.jonkers@carepropertyinvest.be
T +32 3 222 94 94 - **F** +32 3 222 94 95 - **M** +32 499 28 01 43
Horstebaan 3
2900 Schoten
info@carepropertyinvest.be
www.carepropertyinvest.be